Sté des Extincteurs **ANDRIEU** 95520 OSNY	**NOTICE D'INSTRUCTION ET DE SERVICE** Selon la Directive 97/23/CE Fiche informative	Référence du document **ANDR-VUL-FM** Révision : 001

1. DESCRIPTION DU PRODUIT Extincteur portatif avec mise sous pression au moment de l'emploi.



2. CARACTERISTIQUES DU PRODUIT **GAMME VULCAIN** (Extincteur Feux de Métaux)

TYPE D'APPAREIL	**FM9**
Famille	Vulcain
Référence	**FM9**
Durée de fonctionnement	25 / 15s
Capacité ou charge	9 kg
Tolérance de chargement	± 2 %
Type d'utilisation	**Feux de métaux**
Produit contenu	Poudre
Autres produits	(néant)
Agent propulseur ou mixte propul.+add.	120 / 150g CO_2
Hauteur hors tout	660 mm
Diamètre extérieur	160 mm
Températures limites d'utilisation (TS)	**-20°C +60°C**
Code article	XV-FM9
Pression maximale admissible (PS)	17 BAR
Pression d'épreuve (PT)	25 BAR
Volume interne du corps (V)	10.7 L
Matière du corps	Acier
Matière du couvercle	Alliage
Matière des écrous de fixation	Laiton
Couple de serrage du couvercle	0.8 m.kg
Traitement de surface externe du corps	Oui
Traitement de surface interne du corps	Non
Traitement de surface du couvercle	Oui

Se reporter à la fiche catalogue pour d'autres informations.

3. CONDITIONS D'UTILISATION Extincteur pour Feux de métaux pour la protection des biens uniquement.

Choix de l'appareil — Selon les risques, les conditions climatiques, les caractéristiques d'utilisation.

4. MARQUAGES ET INCRIPTIONS L'appareil comporte les inscriptions suivantes :

Le marquage obligatoire et réglementaire des parties sous pression. Le mode d'emploi et les précautions à prendre. La quantité des différents produits contenus. Les températures limites d'utilisation. L'année de fabrication suivie du numéro de l'appareil. Le numéro du lot de fabrication + (année, semaine). Les indications concernant la maintenance.

5. MANIPULATION ET MISE EN SERVICE (L'appareil est livré plein)

Stockage — Les appareils doivent être stockés dans un endroit propre et sec. La température de stockage doit correspondre aux limites des appareils. **Notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas contraire.**

Transport — Les appareils doivent être transportés dans de bonnes conditions et protégés des chocs. Les températures limites sont indiquées sur chaque produit ou sur les fiches catalogue du produit.

6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Avant installation — Vérification des conditions d'utilisation. Vérification de l'appareil et de ses accessoires.

Installation — L'appareil doit être d'une part accessible et d'autre part visible ou signalé. L'appareil doit être fixé solidement. L'installation des appareils dans l'industrie, les commerces, le transport routier, le transport maritime, doit être effectué par du personnel qualifié.
Les appareils ne peuvent pas être installés à l'extérieur.

Mise en service — Vérification de conformité de l'appareil. La mise en service doit être effectuée par du personnel qualifié.

7. MAINTENANCE, VERIFICATION, ENTRETIEN, PRECAUTIONS

Maintenance préventive, vérification périodique, entretien et révision, maintenance corrective.

Avant toute intervention ou démontage, s'assurer qu'il n'y a plus de pression dans l'appareil.
Les appareils âgés doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est recommandé de proposer au propriétaire de ces appareils leur remplacement ou une vérification complémentaire.

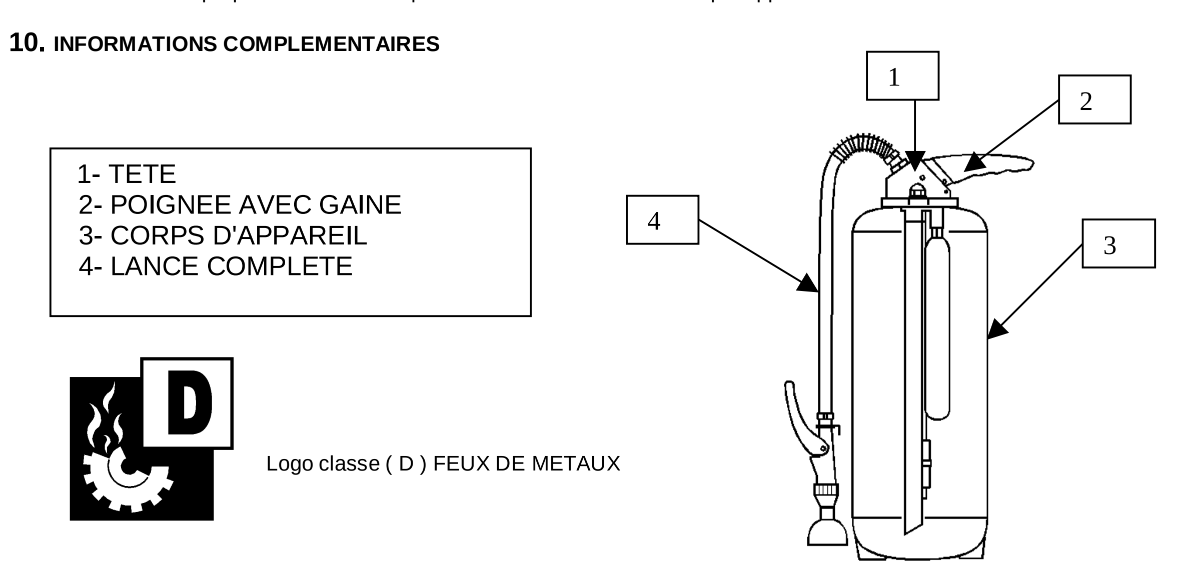
8. PIECES DE RECHANGE, CHARGES, ACCESSOIRES

Pour l'entretien ou le rechargement, utiliser des produits et pièces de rechange conformes au modèle.
Aucune modification des caractéristiques de l'appareil est autorisée.

9. GARANTIE

L'appareil est garanti un an pièces et main d'œuvre par le fabricant. Toute intervention sur l'appareil dans cette période supprime cette garantie.
Le distributeur ou le propriétaire de la marque doit vérifier et contrôler chaque appareil avant sa mise en service.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Logo classe (D) FEUX DE METAUX

Toxicité de l'agent extincteur	Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres et les additifs ne contiennent pas de produits réputés toxiques. Il ne faut cependant pas avaler ou inhaler ces produits. (Voir Fiche de données de Sécurité)
Conductivité électrique de l'agent extincteur	Il est impératif de respecter les indications portées sur l'extincteur. Les agents extincteurs conducteur (l'eau et la mousse) ne doivent pas être choisis en cas de conducteur ou d'appareils électriques sous tension. Toutefois l'emploi de l'eau pulvérisée est possible sur des tensions inférieures à 1000V. Dans tous les cas, on doit se conformer aux limitations d'emploi figurant sur l'appareil. Attention : si la pulvérisation supprime la conductivité, l'eau de ruissellement quant à elle est conductrice.

Dommages possibles consécutif à l'utilisation d'un extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Il est recommandé de ne pas utiliser :
Les poudres en cas de présence de mécanismes très sensibles et sur les équipements électroniques. Les poudres (B.C) plus précisément en cas de présence de marbre ou de fourrures. L'eau et la mousse en cas de présence d'équipements sensibles à l'humidité.

Opacité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres sont déconseillées lorsque l'ont peut craindre un effet de panique. Les poudres forment un nuage qui peut masquer le foyer et gêner l'évacuation.